

Les responsabilités relatives aux affaires publiques et corporatives et aux travaux de génie sont actuellement centralisées à l'administration centrale d'Edmonton. Les responsabilités opérationnelles sont décentralisées et réparties entre les administrateurs régionaux, à Whitehorse et à Yellowknife, et entre les surveillants régionaux répartis par tout le territoire, pour permettre l'accès aux diverses agglomérations desservies par la CENC.

Durant l'exercice 1980-1981, les effectifs s'établissaient à 330 personnes, dont 304 employés permanents et 26 exploitants contractuels de petites centrales automatiques. Le complément de main-d'oeuvre locale s'établissait à 251 personnes, dont 50 étaient originaires du Nord.

La Commission recourt beaucoup au service d'experts-conseils pour soutenir le travail de l'administration centrale. Elle fait régulièrement appel à des experts-conseils pour prévoir la demande et planifier les installations, de même que pour aider à préciser la position de la Commission sur diverses questions d'intérêt public. En règle générale, ces experts-conseils entretiennent une relation suivie avec la Commission, même si, ces derniers temps, la Commission a fait appel à plusieurs cabinets d'experts-conseils pour procéder à la planification des installations. En recourant à ces experts-conseils, la Commission cherche à s'assurer le même niveau d'expertise que celui qui est accessible aux grandes entreprises d'utilité publique, ailleurs au pays, grâce à un personnel important.

Voici en résumé, les incidences importantes au chapitre des pratiques d'administration et de gestion en usage à la CENC, pour les fins des travaux du sous-comité:

- même si les opérations de la Commission sont décentralisées, plusieurs fonctions qui revêtent un grand intérêt pour les consommateurs et les gouvernements territoriaux, notamment au chapitre de la planification et de l'établissement des tarifs, sont centralisées à Edmonton; et
- la Commission est relativement petite par rapport à la plupart des entreprises canadiennes d'utilité publique et pour obtenir certains services accessibles à ces grandes entreprises à même leurs ressources internes, la Commission doit recourir aux services d'experts-conseils.

C. Déménagement de l'administration centrale de la CENC vers le Nord

Jusqu'en 1973, l'administration centrale de la CENC était située à Ottawa. Durant la période d'expansion qui a marqué le début des années 1970, l'addition de plus de 30 centrales et l'accroissement de la demande de l'industrie minière, tout particulièrement au Yukon, a incité la CENC à envisager de déménager son administration centrale à un endroit